



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 28264

Texte de la question

M. Julien Dray appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la série d'études publiées par l'Institut de veille sanitaire qui montre une augmentation de 63 % du nombre de nouveaux cas de cancers en vingt ans. Alors que le Président de la République a rangé la lutte contre le cancer au nombre des trois chantiers du quinquennat, il lui semble essentiel qu'un effort tout à fait particulier soit engagé en matière de prévention. Concernant notamment le nombre de cancers liés au tabagisme, il est en effet très inquiétant de constater l'insuffisance notoire des moyens octroyés aux consultations anti-tabac. En région parisienne, par exemple, des délais d'attente de près de trois à quatre mois sont nécessaires pour obtenir un rendez-vous dans ces consultations. Aussi il lui demande de mettre en place rapidement les moyens indispensables pour que ces consultations soient dotées d'un nombre suffisant de personnel en capacité de répondre aux demandes.

Texte de la réponse

Les estimations nationales sur les tendances de l'incidence et de la mortalité par cancer en France entre 1978 et 2000 montrent un changement important de la situation épidémiologique, à la fois quantitatif et qualitatif. Les tendances entre l'incidence et la mortalité sont divergentes avec, tous cancers confondus, une augmentation de nouveaux cas de 63 % alors que, dans le même temps, le nombre de décès n'a augmenté que de 20 %. Ces résultats peuvent être attribués au vieillissement de la population mais aussi à la modification du risque de cancer. Le cancer du poumon reste de loin le responsable du plus grand nombre de décès par cancer avec près de 27 000 décès par an. L'augmentation de l'incidence et de la mortalité est particulièrement importante chez les femmes. Le tabac a un rôle prépondérant parmi les facteurs de risque puisqu'il est responsable d'environ 85 % des cancers du poumon. La politique de lutte anti-tabac menée par le Gouvernement, avec en particulier une forte augmentation des taxes, a eu pour effet d'accroître le nombre de demandes de sevrage. Pour répondre à ces besoins, les consultations hospitalières d'aide au sevrage ont été créées et renforcées. A ce jour, tous les départements, sauf huit, disposent d'au moins une consultation hospitalière de tabacologie. Les délais de rendez-vous étaient en moyenne de onze jours selon l'enquête de janvier 2003. Compte tenu de la vigoureuse incitation au sevrage, certaines consultations ont vu leur délai de premier rendez-vous augmenter fortement. Un renforcement de ces consultations est prévu en 2004. Cependant, il convient de rappeler que les consultations hospitalières de tabacologie sont consacrées principalement aux personnes les plus dépendantes ou ayant le plus de difficultés à s'arrêter de fumer, ainsi qu'aux populations spécifiques telles que les femmes enceintes. Les consultations hospitalières ne représentent pas la seule réponse aux besoins et les médecins généralistes sont les plus aptes à prendre en charge une majorité de fumeurs. Cette prise en charge sera aussi encouragée en 2004 et associée à d'autres actions d'aide à l'arrêt du tabac.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28264

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8603

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1670